

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2019

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 10

date de convocation : 25/01/2019

date d'affichage

L'an deux mille dix-neuf et le trente et un janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick GORET, Maire.

Présents : Mmes & Mrs Bernard DAIGNY, André LESCUREUX, Bernadette PATTE, Françoise GAUTHIER, Danick FLEURY, Alain DUBOIS, Jean-Michel DAMAY

Absents excusés : Mrs. Mme Benoit THIBAUT, Estelle CLEUET et Cindy DAUBIN.

Pouvoir : M. Thibaut a donné pouvoir à M. Daigny, Mme Cleuet à M. Lescureux.

Secrétaire de séance : Danick FLEURY

Lecture est faite du compte rendu de la séance du 06 décembre 2018.

La date du constat des concessions en état d'abandon n'a pas été précisée dans le compte rendu ; elle est fixée au 29 avril 2019.

Pour l'éclairage du stade, M. Daigny demande si ces travaux peuvent être valorisés au titre des économies d'énergie ; la FDE a été contactée, sans retour à ce jour.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Mise en accessibilité salle polyvalente – concours du cabinet Diverscités :

Le Maire présente la proposition d'étude du Cabinet d'architecte Diverscités qui avait établi l'agenda d'accessibilité et chiffré ces travaux en 2015. Le coût de l'étude comprend 2 postes : une rémunération forfaitaire de 5.500€ ht et le suivi des travaux rémunérée au taux de 7% du montant final des travaux. Les travaux regroupent la mise en accessibilité de la salle polyvalente, la mise aux normes de la cuisine (deux circuits différents plats sortants et rentrants), mais également les portes et aménagements intérieurs des sanitaires de l'école, de la mairie et le remplacement des fenêtres (côté cour) des classes à gauche de la mairie et la pose de systèmes anti pince doigts à l'école.

Les subventions suivantes ont déjà été accordées : solde FSIL 2016 pour 9.818€ + DETR 2018 pour 10.353€ + Département 2017 pour 8.874€. Le point sera fait sur d'autres financements possibles et la valorisation des CEE pour le remplacement des menuiseries.

Le Conseil valide les travaux à exécuter, de même que la proposition du cabinet Diverscités fixant les conditions de rémunération du maître d'œuvre. Le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.

Travaux de voirie :

Le Maire communique les nouvelles études du Cabinet d'étude EVIA pour les travaux listés en séance de décembre 2018, à savoir :

	Coût travaux ht	Coût maîtrise d'œuvre ht	Total ht Total ttct
Rue de Villers Réfection chaussée	17.986,00 €	755,41€	18.741,41 € 22.489,69 €
Chemin de Croix Sire Reprofilage / revêtement	13.830,60 €	484,07 €	14.314,67 € 17.177,60 €
- Rue Eglise Bordures et trottoirs des 2 côtés)) 36.132,75 €	1.517,58 €	45.388,74 €
- Rue de l'Hérelle Bordures et trottoirs côté pair)) 7.426,50 €	311,91 €	54.466,48€
- Rue de l'Hérelle Assainissement pluvial			

Les travaux rue de l'Eglise et de l'Hérelle sont conditionnés à l'accompagnement du Conseil Départemental qui réalisera, si le résultat des sondages de chaussée effectués courant janvier sont bons, le reprofilage et le revêtement de la chaussée de ces deux rues. Dans le cas contraire, seuls les travaux de réfection des bordures côté pair de la rue de l'Hérelle et l'assainissement pluvial vers la mare présentés en réunion du 6 décembre seront exécutés.

Le Conseil valide le principe de réaliser ces travaux mais attend la décision du Département. Pour ce qui concerne les travaux rue de Villers et chemin de Croix Sire, le Conseil décide d'attendre le bilan comptable de l'année 2018 et l'estimation des travaux de bâtiments envisagés, tout en étant conscient de la nécessité de les réaliser.

La Ccaln a prévu d'accompagner les communes exécutant des travaux de structure sur leur voirie en réalisant le surfacage.

Il est rappelé que les travaux sur le chemin de Villers ont été commandés pour 13.464,55€ttc.

Poste d'adjoint technique – évolution de carrière de Kévin Darcis :

Kévin Darcis, adjoint technique non titulaire pour 15/35^{ème} (en CDD de 1 an renouvelable), est également adjoint technique stagiaire pour 20/35^{ème} à Rethonvillers où il va être titularisé en avril 2019 suite à la formation d'intégration qu'il vient d'effectuer. Il a informé le Maire de l'obligation de la commune du Plessier de le titulariser également, selon les informations communiquées au cours de cette formation. Renseignements pris auprès du Centre de gestion de la Somme, il s'avère que la commune de Plessier n'est pas obligée de titulariser l'agent. Le contrat de non titulaire au Plessier est tout à fait compatible avec le poste de titulaire sur la commune de Rethonvillers. ***Le Conseil décide de ne pas modifier le statut de l'agent.***

Le Maire propose de porter à 16/35^{ème} le poste d'adjoint technique occupé par M. Darcis. Cette modification devant être justifiée par un besoin, ***le conseil décide d'étudier cette possibilité lors du renouvellement du contrat de l'intéressé en août 2019.***

CCALN – Mise à disposition descendante atsem – convention :

Elle fixe les responsabilités de la Ccaln, de la commune et les conditions de cette mise à disposition de personnel : rémunération, durée, pouvoirs hiérarchiques, facturation, évaluation et fonctions de l'agent. ***Le Conseil valide la convention et autorise sa signature par le Maire.***

CCALN – marché de restauration 2019/2020 – adhésion groupement de commande :

Un groupement de commande est constitué pour le prochain appel d'offre du marché de restauration pour 2019 & 2020. ***Le Conseil, satisfait de la mutualisation et de la prestation d'Api, décide d'adhérer de nouveau à ce groupement de commande.***

Vente de la parcelle ZK 96 – Fosse Guillemette :

Maître POINTIN Notaire à Hangest en Santerre a saisi la commune dans le cadre de la vente d'une parcelle de taillis à la Fosse Guillemette. La commune est prioritaire pour se porter acquéreur. ***Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas acheter cette parcelle.***

Fête locale : des 06 & 07/07. Les forains ont présenté leurs demandes d'installation aux conditions habituelles. Subventions (500€+400€) et fourniture par la commune de l'eau et de l'électricité (env. 400€). ***Le Conseil reconduit les subventions accordées en 2018 ; les sommes seront inscrites au budget 2019.***

Questions diverses :

- **Restes à réaliser 2018** : Le Maire présente l'état des restes à réaliser 2018 – dépenses ou recettes d'investissement engagées ou accordées et non réalisées en 2018. ***Le Conseil valide les RAR 2018 correspondant aux subventions suivantes : solde FSIL (30/06/16) de 9.818€ / travaux accessibilité mairie école + DETR (05/07/18) de 10.353€ et sub. Conseil Départemental (17/10/2017) de 8.874€ / travaux accessibilité salle polyvalente.***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le Maire,